

DECISION N° 2023-640

OBJET : Convention pour l'utilisation de contremarques « Pass'Senior » émises par le centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la ville de Montreuil

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figure la conclusion de contrat de recettes ;

Vu l'arrêté n°A2023-667 en date du 30 mars 2023 portant délégation de signature à Madame Séverine Rommé, directrice générale des services, à l'effet de signer tous les actes administratifs et documents relevant des compétences déléguées par le conseil de territoire au Président dans les domaines ci-dessus cités

Vu la délibération 2011_12_13_27 du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 8 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figurent les cinémas André Malraux à Bondy, Le Ciné 104 à Pantin, Le Cin'Hoche à Bagnolet, Le Magic à Bobigny, Le Méliès à Montreuil, Le Trianon à Romainville/Noisy-le-Sec ;

Vu la délibération n°CT2023-03-28-10 du 28 mars 2023 (RD du 5 avril 2023) adoptant le règlement tarifaire des cinémas d'Est Ensemble à compter du 31 mai 2023 ;

Vu la convention avec le C.C.A.S de la Ville de Montreuil pour l'utilisation de contremarques « Pass' Senior » au tarif réduit de 5,00€ pour les « + de 60 ans » permettant l'entrée au cinéma le Méliès, de l'entrée gratuit au conservatoire et à la bibliothèque de Montreuil ainsi que de l'entrée au stade nautique Maurice Thorez, à la piscine des Murs à Pêches pour un tarif fixé à 2.30€ délibéré par Est Ensemble.

Considérant que le C.C.A.S de la Ville de Montreuil est dans une démarche d'offrir un accès plus large aux équipements culturels et sportifs aux seniors « + 60 ans » résidant à Montreuil.

DECIDE

Article 1er : d'approuver la convention pour l'utilisation de contremarques « Pass'Senior » du C.C.A.S de la Ville de Montreuil – 1, place Aimé Césaire – 93100 Montreuil, autorisant l'utilisation de contremarques.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de l'année correspondante, chapitre 70 pour le cinéma et les piscines.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Madame la Trésorière ;

Par ailleurs notification en est faite au C.C.A.S de la Ville de Montreuil

Fait à Romainville, le 20 septembre 2023

Signé électroniquement par **Patrice BESSAC**
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : **Président d'Est Ensemble**

